Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Groupe de Travail du 21 mai 2019

Conditions de travail | *compte-rendu*

Signalements d'agression :

Une direction qui fuit ... ses responsabilités ?

Le groupe de travail du CHSCT 93 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis) du mardi 21 mai **a abordé le bilan semestriel** (ici du 2ème semestre 2018) **de plusieurs thèmes :** *accidents de service et fiches de signalement d'agression*.

Déjà le 18 décembre 2018, lors d'une précédente séance, nous avions été désagréablement surpris par la légèreté de la Direction interrégionale (DI) **dans le traitement d'agressions**. Au cas d'espèce, d'une double agression portée par un chef de service adjoint envers deux agents le 29 mars 2018, dont un coup de poing au visage[1]... La DI traitant de manière bien minimaliste avant, pendant et après la réunion.

Avant la réunion

- une sanction se résumant à un seul déplacement ;
- une protection fonctionnelle seulement notifiée 6 mois après la demande ;

Pendant la réunion

- face à notre délibération de 4 pages (texte valant avis du CHSCT), la DI donna pour seule réponse orale : « *pas de commentaire* ».

Après la réunion

- à la délibération de 4 pages votée à l'unanimité, la DI répond, sur une ½ page par le déni, osant même : « […] *fait l'objet d'un suivi étroit, constant et impartial que ce soit de la part de l'encadrement comme de la FRHL : enquête administrative, écoute des agents en conflit, déplacement d'agents* […] » !
- L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) demande communication des rapports d'enquêtes, précisant que l'agresseur, récidiviste, aurait dû être suspendu ? Aucune pièce ne nous a été transmise...

Ce 21 mai 2019, nous croyions avoir touché le fond. Nous nous trompions.

Aucun représentant officiel de la DI n'a daigné faire le déplacement en CHSCT pour s'expliquer sur une agression similaire (coup de poing au visage porté par un agent envers un de ses collègues).

C'est d'autant plus honteux, que la DI est administrativement isolée sur ce point.

La Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP 93), elle, sait montrer un autre visage en matière de prise en charge administrative.

Un visage sérieux, avec une réponse apportée à chaque fiche de signalement d'agression rédigée (31 au total pendant le 2ème semestre 2018) !

Un visage investi, avec un responsable ayant de l'appétence et connaissant ses dossiers.

Un visage transparent. Avec d'un côté une transmission des pièces (courriels, courriers) au CHSCT ; et de l'autre, avec la production d'un mémento sur la fiche de signalement, communiqué aux agents. Pour savoir :

- qui doit l'utiliser et quand,
- comment la remplir, et à qui la transmettre.

Nous escomptons que la DI se resaisisse sur ce point rapidement. Et agisse en responsabilité, en répondant aux problématiques. Par égard d'abord pour les victimes. Par égard ensuite envers les membres du CHSCT, et donner une meilleure image de l'Administration des Douanes, surtout auprès de ses homologues... Par égard, enfin, envers le citoyen contribuable qui ne saurait comprendre une rémunération de cadres supérieurs se soustrayant ici à leurs obligations.

1 Voir compte-rendu du 18/12/2018 ici : www.solidaires-douanes.org/Roissy-CHSCT93